

SANTÉ GLOBALE 2026-2027 CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Le contrat d'engagement de l'élève admis au sein du programme *Santé globale* de la Polyvalente Sainte-Thérèse se veut un guide afin que le cheminement scolaire de l'élève se déroule dans le respect des valeurs du projet éducatif de l'école et dans le respect des orientations du programme.

Attendu que :

- Les enseignants du programme doivent assurer un **environnement éducatif sain et sécuritaire**, pour chaque élève, notamment dans le cadre d'activités et de sorties éducatives se déroulant à l'extérieur de l'école;
- Les enseignants des autres matières doivent adapter leur planification tout en assurant la mise en place d'un **environnement éducatif favorisant la réussite**, bien que le nombre d'heures allouées à certains cours soit réduit afin de permettre la tenue des cours relatifs au programme et que les exigences du Programme de formation de l'école québécoise soient maintenues :

De ce fait, le contrat d'engagement présente à l'élève les attentes suivantes :

Adhérer aux orientations du programme Santé globale et au projet éducatif de l'école

- **Être physiquement actif** : L'élève participera activement et positivement à toutes les activités et sorties dans le cadre des cours et dans le cadre des périodes hors-horaire. La présence aux cours hors-horaire et aux sorties est obligatoire. Il adoptera une attitude exemplaire conforme à ces orientations et conforme aux valeurs du projet éducatif de l'école.
- **Santé et bien-être** : L'élève adoptera de saines habitudes de vie dans le cadre de sa fréquentation scolaire au sein du programme. Les éléments du code de vie de l'école se rattachant à cet aspect s'appliquent.

Respecter le code de vie de l'école

- L'élève devra respecter le code de vie de l'école. Le code de vie de l'école s'applique lors des sorties éducatives et des voyages, tout comme les sanctions applicables pouvant découler de son non-respect.

Se maintenir en réussite scolaire

- Placer sa réussite scolaire au cœur de ses priorités.
- Utiliser les stratégies recommandées par les enseignants en cas de difficulté ou d'échec en cours d'année : plan de rattrapage scolaire élaboré en collaboration avec l'enseignant pour assurer la compréhension de la matière, stratégies d'organisation afin de remettre les travaux dans les délais, stratégies d'étude, etc.
- Se présenter obligatoirement aux récupérations du midi qui lui sont assignées pour les cours concernés lors d'un échec.
- Prioriser sa présence en classe dans les matières en échec au bulletin pendant l'étape suivante plutôt qu'aux sorties et activités du programme et ce, sur recommandation du personnel scolaire.
- Au deuxième cycle, l'élève qui aura un échec dans une matière ne pourra participer aux sorties lors de l'étape suivante s'il a un cours de cette matière à l'horaire à ce moment. L'élève qui aura accumulé deux échecs ou plus à l'étape ne pourra participer à l'ensemble des sorties à l'étape suivante toujours dans un souci de prioriser sa réussite.

Adhérer au protocole d'intervention gradué du programme <i>Santé globale</i>

- Utiliser efficacement son temps à l'école en cas de retrait de sortie éducative.
- S'engager activement lors des rencontres en présence de l'équipe-école et des parents.
- Respecter le plan de rattrapage scolaire élaboré en collaboration avec l'équipe-école pour l'étape suivante advenant un échec dans une ou plusieurs matières. Si l'équipe-école en détermine le besoin, un plan d'intervention, d'encadrement ou de tutorat ciblé pourra être élaboré.
- Respecter les engagements demandés par l'équipe-école advenant l'assignation d'une conséquence en cas d'inconduite.

**CONDITIONS DE MAINTIEN AU PROGRAMME SANTÉ GLOBALE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SUIVANTE**

- Avoir terminé l'année scolaire en réussite de toutes les matières en juin ou au terme des cours d'été (si l'élève a un échec dans une matière, l'inscription à un cours d'été et/ou à la reprise d'examen est obligatoire).
- Avoir eu un comportement favorisant sa réussite éducative.
- Avoir adopté un comportement favorisant le bon climat de classe au sein de ses groupes.
- Avoir adopté un comportement exemplaire, sain et sécuritaire lors des sorties éducatives
- Avoir respecté le code de vie de l'école.

En acceptant de faire partie du programme de Santé globale, je m'engage, par la présente, à adhérer au contrat d'engagement.

Si je déroge à cet engagement, je rencontrerai ma direction de niveau et le coordonnateur qui appliqueront les sanctions pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'expulsion complète du programme selon la situation.